



Date: février 2023

DROIT DE GREVE MODE D'EMPLOI

Un syndicat a déposé un
préavis de grève au plan
national ou local

OUI

NON

Je me rapproche
d'un syndicat pour
faire part de mes
revendications

Je me déclare gréviste auprès de mon encadrement 48h
avant et jusqu'au jour même avant la prise de poste.

Je peux me déclarer gréviste dès 1h, 1/2 journée, 1 jour-

Je suis dans un service
ouvert 7 jours sur 7

Je suis dans un service ou-
vert du lundi au vendredi:

Je suis assigné.

L'effectif minimum est
décidé par le service,
en préservant les par-
cours cancérologique,
pédiatrique et
urgences.

Je suis assigné.

L'effectif minimum pour un
jour de grève est basé sur
l'effectif du dimanche.
Vos tâches sont les mêmes

Je ne suis pas assigné,

Je me suis déclaré en grève: la retenue sur le salaire
est proportionnelle au temps de grève.

Exemple: pour 1h de grève c'est 1/234ème du traite-
ment indiciaire brut.

Pour 1 journée de grève, la retenue sur le salaire est
de 1/30ème du traitement indiciaire brut.

EN
GREVE



Syndicat CGT CHUGA

syndicatcgt@chu-grenoble.fr

Tel: 04 76 76 51 03

06 67 17 28 17

Site internet :



Page Facebook:

@CGTChuGrenoble



Syndicat CGT CH Voiron

syndicat@cdtch-voiron.fr
0476159068

Sur intranet CHV :
[http://intranet.ch-voiron.org/
SYNDICATSI/](http://intranet.ch-voiron.org/SYNDICATSI/)

